

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
qui s'est tenue le vendredi 27 juin 2025

Objet	Convocation	Conseil municipal			
	Jour	Jour	Début	Fin	Lieu
Réunion ordinaire	Lundi 23/06/2025	Vendredi 27/06/2025	20H04	21H35	Salle de la mairie

	Bruno LAUNAY	Cédric COEURET	Clairette MONTAROU	Damien LEBLOND	Dominique BRIANT	Jean BARBEREAU	Ludovic LABORIE	Magalie MORTEAU	Marc GALL	Mickaël AUGIS	Pascal HAUDOUIN	Solange BRIANT	Yvan JARET	Secrétaire de Mairie Laetitia Augis
Présents			X	X	X	X		X			X		X	X
Remarques														
Absents excusés...	X	1					2		X	3		4		
...donnant pouvoir à				3	4	1							2	
Président de séance			X											
Secrétaire de séance											X			
Scrutateur								X						

	Atteint	Non atteint	Observations
Quorum	X		Quorum à la majorité de ses membres en exercice.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2025
2. Décision n°06 prise par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations
3. Soirée du 13 juillet 2025 – détermination des tarifs
4. Régularisation d'écritures sur exercice clos – amortissements antérieurs
5. Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec Berger Levraut – du 01/06/2025 au 31/05/2028
6. Redevance d'occupation du domaine public 2025 à Orange
7. Désignation d'un référent canicule
8. Hommage à Monsieur DENIAU
9. Questions diverses/Informations

20h04 – début du conseil municipal

Le conseil municipal est constitué de 07 membres présents et 11 votants.

1. Approbation du procès-verbal du 23 mai 2025

Madame le MAIRE demande s'il y a des remarques concernant le procès-verbal.

Madame MORTEAU répond que les remarques ont déjà été prises en compte.

Question : le conseil municipal valide-il le procès-verbal de la réunion du 23 mai 2025 ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 23 mai 2025 est approuvé.

2. Décision n°06 prise par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations

- Décision n°6 de ne pas exercer le droit de préemption urbain à l'occasion de la vente de l'immeuble cadastré section C n°109 de 369 m² sis « rue des Myosotis » à EPUISAY ; appartenant à Mme et M. Claude POUTHIER au prix de 500,00 €

3. Soirée du 13 juillet 2025 – détermination des tarifs

Question : êtes-vous d'accord pour la détermination des tarifs pour la soirée du 13 juillet 2025 ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Le conseil municipal accepte les tarifs pour la soirée du 13 juillet 2025.

Monsieur LEBLOND explique qu'il a vu sur l'affiche qu'il y avait un Food truck.

La secrétaire de mairie répond oui, un Food truck de pizzas et un Food truck de galette bretonne.

Monsieur BRIANT demande si le traiteur d'Epuisay a été contacté.

Madame le MAIRE répond qu'on n'y a pas pensé.

4. Régularisation d'écritures sur exercice clos – amortissements antérieurs

Question : acceptez-vous la régularisation ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, la régularisation d'écriture est acceptée.

5. Contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec Berger Levrault – du 01/06/2025 au 31/05/2028

Question : le conseil municipal approuve-t-il cette proposition de renouvellement de contrat ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, cette proposition est adoptée.

Monsieur BRIANT explique que pour changer de prestataire, il faut s'y prendre 1 an à l'avance.

Monsieur JARET est d'accord avec Monsieur BRIANT.

6. Redevance d'occupation du domaine public 2025 à Orange

Madame le MAIRE explique que cette redevance est pour faire rentrer de l'argent.

Monsieur JARET demande si on est au maximum.

La secrétaire de mairie répond que oui.

Madame le MAIRE donne le tarif qui sera perçu par la commune, soit 1 845,67 €.

Question : le conseil municipal approuve-t-il cette redevance ?

Résultat du vote :

	Bulletin secret	Votants	Exprimés	Blanc	Oui	Non
Vote	X	11	11	00	11	00

Après en avoir délibéré, cette redevance est adoptée.

7. Désignation d'un référent canicule

Madame le MAIRE explique qu'avant c'était elle la référente.

Madame MORTEAU demande ce qu'à donner l'appel aux bénévoles.

Madame le MAIRE répond que personne ne s'est présenté.

Madame MORTEAU demande à rappeler le rôle du référent canicule.

Madame le MAIRE explique que les voisins s'entraident.

Monsieur le 1^{er} ADJOINT dit qu'il faudrait connaître pour les personnes âgées isolées, leur facteur.

Monsieur JARET explique le facteur peut alerter mais être référent.

Monsieur LEBLEOND explique qu'avant les facteurs avaient moins de contraintes au niveau de la tournée.

La secrétaire de mairie propose qu'elle le fasse en mairie. Elle prévient Madame le MAIRE ou l'agent communal en cas de besoin.

Madame le MAIRE dit qu'on peut faire comme cela.

Monsieur LEBLOND ajoute qu'il faudrait que les gens soient informés.

Monsieur JARET propose de mettre des affiches.

Point non voté.

8. Hommage à Monsieur DENIAU

Madame le MAIRE demande si quelque chose a été préparé.

Monsieur LEBLOND répond que c'est en cours. Ils ont des infos, des idées et des devis ont été demandés.

Madame le MAIRE ajoute que quand le projet sera prêt, ils en parleront.

Point non voté

9. Questions diverses/Informations

Points évoqués par Madame le MAIRE

a) Gens du voyage

Madame le MAIRE y passe beaucoup de temps. Ils se sont installés sur le terrain à côté du château d'eau. Ils ont été déplacés pour le tournoi de foot.

Monsieur LEBLOND demande ce qu'il faut faire pour les empêcher de passer.

Madame le MAIRE propose de mettre une poutre rétractable.

Messieurs LEBLOND et JARET disent qu'ils ont rentrés sur des propriétés privées.

Monsieur le 1^{er} ADJOINT explique que les élus ne doivent pas négocier avec eux, mais les médiateurs.

Monsieur LEBLOND explique que des habitants ont été embêtés quand ils passent devant eux quand ils sont installés au stade.

Madame le MAIRE indique que la pose de la poutre rétractable coûte entre 25 et 30 000 €. Il y a peut-être d'autres solutions.

Monsieur JARET ajoute qu'il faut voir avec les pompiers pour la sécurité.

Monsieur le 1^{er} ADJOINT demande combien nous coûte les gens du voyage.

- b) Carte scolaire : pas de fermeture de classe à la rentrée de septembre 2025
Madame le MAIRE explique que normalement les 8 classes seront conservées à la rentrée.
Monsieur JARET ajoute qu'il espère que cela dure.
Madame le MAIRE rajoute jusqu'au mois de janvier.
- c) Prolongation de la subvention Fonds Vert pour les travaux salle polyvalente
Prolongation accordée pendant 1 an.
- d) Travaux salon de coiffure et porte d'église
Les travaux ont été faits.
- e) Projet éolien JPEE
Madame le MAIRE explique que le projet a été retoqué suite aux divers recours. Mais cela ne veut pas dire qu'ils ne font pas faire un autre projet.
- f) Trou la Châtaignière
L'entreprise est intervenue, à priori il n'y a pas de cavités.
Monsieur LEBLOND explique que se sera plus simple.
Monsieur JARET rajoute est moins cher.
- g) Des devis pour le curage des fossés ont été demandés.
- h) Véhicule
Le nouveau véhicule communal est arrivé.
- i) Prochain conseil municipal
Le dernier vendredi de septembre, soit le 26.
- j) PLUi-H
Monsieur le 1^{er} ADJOINT explique que Madame le MAIRE, Monsieur BRIANT et lui ont participé à une réunion à Vendôme.
Madame le MAIRE rajoute que cette réunion était pour les plans de zonage.
Monsieur le 1^{er} ADJOINT ajoute que le PLUi-H sera officiel en janvier 2027.
Monsieur BRIANT a répertorié tous les chemins, les arbres... Il manque les circuits pédestres, l'alignement des arbres (bourg et route du Mans), les trognes (salle des fêtes et la Cholazière), le patrimoine bâti (lavoir, croix...). Les terrains achetés à M. Loiseau ne seront plus constructibles avec le PHUi-H.
Monsieur JARET explique qu'il faudrait savoir si on vend les terrains non viabilisés.
Madame le MAIRE rajoute qu'il faudrait déterminer un tarif selon le tarif de vente des terrains de M. Loiseau.
Monsieur BRIANT explique que s'il n'y a pas de permis de construire déposés sur ces terrains, toute la zone sera non constructible.
Il explique aussi que le changement de destination pour les fermes doit être indiqué (le Buisson, les Fossés et l'Etre Planche). Il ne faut pas réserver des alignements pour les commerces car cela va bloquer si un commerce ferme. Ce bâtiment ne pourra pas être transformé en habitation pendant 10 ans.

Point évoqué par Madame la 2^{ème} ADJOINTE

- k) Message de Madame la 2^{ème} ADJOINTE
Monsieur BRIANT lit un message de Madame la 2^{ème} ADJOINTE pour faire un arrêté pour interdire les camions devant les habitations.
Monsieur le 1^{er} ADJOINT explique qu'il y a une tolérance le long du château d'eau.
Monsieur JARET explique qu'il y a quelques jours 2 camions étaient garés en parallèle sur la rue des Seringuas et que c'était donc difficile de passer.

Monsieur LEBLOND ajoute qu'il y a des panneaux interdit aux plus de 3,5 tonnes sauf desserte locale.

Madame le MAIRE répond que les camions passent quand même.

Monsieur LEBLOND dit qu'il faut faire travailler le restaurant, pas le délocaliser. Le restaurateur devrait leur dire.

Point évoqué par Monsieur le 1^{er} ADJOINT

l) Signalétique au sol

Monsieur le 1^{er} ADJOINT explique qu'il a travaillé sur la signalétique au sol en hiérarchisant l'ordre de priorité des travaux.

Pour une surface de 280-300 m² de résine, cela coûte environ 5 000 €.

Point évoqué par Monsieur BRIANT

m) Voirie

Monsieur BRIANT demande à ce que le chantier de voirie soit fait pour obtenir de la Dotation de Solidarité Rurale (subvention du Conseil Départemental).

Madame le MAIRE explique qu'en voirie il y a du travail à faire.

Points évoqués par Madame MORTEAU

n) Epuisette

Madame MORTEAU a rencontré des membres de l'association Epuisette.

L'association est en attente de la subvention de la FDVA (Fonds pour le Développement de la Vie Associative).

Elle explique qu'une sortie a été annulée faute de budget 700 € de la CATV. Il y a un projet de colonie pour 2026.

L'association est d'accord pour produire des justificatifs pour la demande de subvention.

o) Adressage

Madame MORTEAU propose de faire une commission. Elle demande s'il y a des volontaires.

Monsieur BRIANT répond qu'il y a une commission et que le dossier est complet.

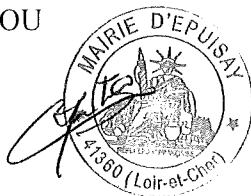
Monsieur LEBLOND rajoute que tout avait été fait.

Monsieur JARET explique qu'il manque des hauteurs de poteaux.

Madame MORTEAU rajoute qu'il faut faire des économies à la commune. Elle enverra un mail.

21H35 – fin officiel du conseil municipal

Le Maire,
Clairette MONTAROU



Le secrétaire de séance,
Pascal HAUDOUIN

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des délibérations et des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux.

L'accès aux documents administratifs s'exerce, au choix du demandeur et dans la limite des possibilités techniques de l'administration :

1° Par consultation gratuite sur place, sauf si la préservation du document ne le permet pas ;

2° Sous réserve que la reproduction ne nuise pas à la conservation du document, par la délivrance d'une copie sur un support identique à celui utilisé par l'administration ou compatible avec celui-ci et aux frais du demandeur, sans que ces frais puissent excéder le coût de cette reproduction, dans des conditions prévues par décret ;

3° Par courrier électronique et sans frais lorsque le document est disponible sous forme électronique ; demande faite sur l'adresse : mairie.epuisay@wanadoo.fr ;

4° Par publication des informations en ligne (page Facebook et application IntraMuros de la commune d'Epuisay), à moins que les documents ne soient communicables qu'à l'intéressé en application de l'article L. 311-6.